

**ETUDE DE FAISABILITE  
DE MISE EN PLACE  
D'UNE FILIERE DE SUCRE DE  
CANNE BIOLOGIQUE  
A LA REUNION**



## CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

L'équipe dirigeante de la Chambre d'Agriculture nouvellement élue a fait du revenu des producteurs de canne et de la réflexion sur un nouveau modèle pour la filière canne à sucre une priorité de la mandature avec des alternatives en matière de production d'énergie (canne fibre) et de nouveaux débouchés afin de permettre aux planteurs d'obtenir un meilleur revenu.

En parallèle, le Ministre de l'Agriculture et la Ministre des Outre-Mer avaient demandé en Octobre 2019, lors de la reconduction de l'aide à l'adaptation des entreprises sucrières des DOM à la fin des quotas sucriers (enveloppe de 28 millions d'€ pour La Réunion), aux acteurs de la filière, de s'engager à bâtir, en lien avec les autres filières agricoles et les élus des collectivités, un modèle agricole qui permette de relever les défis climatiques et sociétaux auxquels il doit faire face, tout en tenant compte de l'évolution des tendances de marchés. Cette réflexion devait aboutir, en juillet 2020, à des propositions sur les thématiques principales identifiées suivantes :

- la montée en gamme,
- la valorisation de l'origine ultramarine,
- le renforcement de la production biologique,
- la transition vers la canne énergie
- le développement de nouvelles filières pour s'affranchir notamment des importations d'aliment du bétail.

Ces orientations vers la production de sucre bio ont été rappelées le 17 juillet par le gouvernement avec une concertation qui vise à établir un plan stratégique sur l'avenir de la filière betterave-sucre. Cette concertation doit se poursuivre d'ici à fin septembre, en associant l'ensemble des acteurs. Il s'agit de bâtir un plan sur dix ans, autour de cinq axes :

- compétitivité des exploitations (avec pour objectif la baisse des intrants et l'optimisation des pratiques) ;
- recherche et innovation (hausse des rendements agricoles et des performances) ;
- bioéconomie (nouveaux débouchés) ;
- commercialisation (image du produit) ;
- gestion des risques.



Le gouvernement français a indiqué que la filière devrait, après 2021, évoluer vers un nouveau plan intégrant une montée en gamme des produits. Ces éléments entraînent également pour la filière sucre de La Réunion, la nécessité de mener une réflexion sur la production de sucre bio à partir de canne à sucre. La mise en place d'une telle filière constituerait une avancée significative pour renouveler durablement cette culture traditionnelle, en diversifiant ses débouchés.

Le comité de transformation a proposé 5 thèmes d'action dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan pour la filière canne sucre rhum énergie, basé sur la diversification de la canne. Parmi ceux-ci se trouve le sucre bio, qui constituera donc l'objet de ce travail. Cette étude s'inscrit dans un cadre plus général qui comprend les objectifs suivants :

- Répondre aux attentes des consommateurs pour des produits issus de l'agriculture biologique d'origine France en augmentant les productions existantes et proposer de nouveaux produits adaptés à la demande du marché réunionnais, métropolitaine, voire européen ;
- Favoriser la conversion à l'agriculture biologique avec une montée en gamme des produits bio en contribuant à la « multi performance » des exploitations agricoles (économique, sociale, environnementale) ;
- Contribuer à la mise en place d'une filière canne et sucre biologique sur le territoire réunionnais par l'élaboration des itinéraires techniques biologiques de la culture de la canne à sucre afin de produire dans un premier temps à minima 5000 tonnes de cannes bio, soit à minima 500 tonnes de sucre bio par campagne sucrière ;
- Mener une étude approfondie des opportunités de mise en marché locales, et en lien avec le contexte sucrier régional et international ;
- Créer et sécuriser de nouveaux débouchés générateurs de valeur afin d'améliorer le revenu des agriculteurs réunionnais tout en protégeant l'environnement et la santé des agriculteurs, comme celle des consommateurs.

### OBJET DE L'ETUDE

L'étude doit permettre à la Chambre d'Agriculture de pouvoir orienter ses actions dans le cadre du développement commercial de la production de sucre bio réunionnais. Les objectifs principaux sont :

- une étude de la concurrence en matière de production et de commercialisation de sucre bio offrant un état des lieux des acteurs nationaux et internationaux de la production de sucre bio et leur présence dans les canaux de distribution et de commercialisation ;



- un outil méthodologique de regroupement et de valorisation des informations techniques et économiques existants sur ce sujet pour aider les nouveaux producteurs dans leur démarche de conversion vers une production biologique ;
- une définition des meilleures solutions stratégiques à apporter pour le développement d'une offre commerciale en adéquation avec les besoins des consommateurs.
- aspect transformation de la canne AB : étude de faisabilité, et des différents débouchés qui peuvent être liés.
- aspect bibliographique et « recherche de références » sur le sujet de la canne AB et de son marché : expériences existantes (autres pays, autres DOMs...)

### MODALITES DE L'ETUDE

L'étude présente une réflexion et une présentation globale sur la faisabilité de mise en place d'une filière de sucre de canne biologique à La Réunion Elle se compose de trois phases :

#### **Phase 1 : Étude de la production de sucre biologique et analyse de l'offre actuelle**

- définition des labels nationaux, européens et internationaux de production de sucre bio actuels ;
- état des lieux de la production et de la commercialisation nationale, européenne et internationale de sucre bio ;
- liste des pays et DOMs producteurs ayant accès au marché de l'Union Européenne et français et détail des quantités importées de sucre bio chaque année par l'Europe , la France ;
- étude comparative des modes de certification sociales (labels « équitable ») et environnementales (labels bio) des producteurs de sucre bio nationaux, européens et internationaux .

#### **Phase 2 : Outil méthodologique de restitution des données de production à partir de recherches bibliographiques sur des cas existants dans les pays producteurs de sucre bio**

- établissement de tableaux comparatifs des coûts de production entre la production conventionnelle et la production biologique de canne à sucre ;
- identification des prix d'achat aux producteurs de sucre bio actuels par les industriels ;
- identification des prix d'achat du sucre bio par les consommateurs français, européens, voire par ceux de certains pays tiers.
- à partir de ces éléments : estimation du prix d'achat envisageable par les industriels et les futurs distributeurs du sucre bio réunionnais ;



- mise en place d'une cartographie d'acteurs de la filière locale et nationale ;
- élaboration d'un document, type tableur, exploitable informatiquement pour la production de fiches techniques et de référence technico-économique.

### **Phase 3 : Définition de la stratégie commerciale et prospective**

- effectuer un bilan de la demande actuelle en sucre biologique (réunionnaise, nationale, européenne et internationale) ;
- identifier les acheteurs et les clients potentiels ainsi que les quantités envisageables pour alimenter un marché de sucre bio réunionnais (marché intérieur, vente aux touristes) et pour l'export vers l'UE, voire vers des pays-tiers ;
- évaluer les évolutions et les attentes des consommateurs sur le marché intérieur (Réunion) et extérieur (UE, voire pays-tiers) ;
- élaborer les axes d'un plan de communication et de marketing qui permettrait au sucre bio réunionnais de se démarquer de ses concurrents étrangers ;
- identifier les atouts et les inconvénients de la production réunionnaise ;
- quantifier le potentiel commercial de l'offre réunionnaise de sucre bio.



## PHASE 1

# ETUDE DE LA PRODUCTION DE SUCRE BIOLOGIQUE ET ANALYSE DE L'OFFRE ACTUELLE



## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| • Executive summary.....   | 11 |
| • État des lieux de la production et de la commercialisation du sucre biologique.....  | 13 |
| ○ Analyse de la production de sucre biologique.....                                    | 15 |
| ▪ Le marché bio.....   | 15 |
| ▪ Le marché du sucre bio.....  | 17 |
| ○ Les acteurs de la production mondiale de sucre bio.....                              | 20 |
| ▪ Brésil/Paraguay.....   | 23 |
| ▪ Argentine/Cuba.....  | 24 |
| ▪ Thaïlande/Inde.....  | 25 |
| ▪ Colombie.....  | 26 |
| ○ La situation des départements d'Outre-mer.....                                       | 26 |
| ▪ Guadeloupe/Martinique/Tahiti.....  | 27 |
| ○ La situation du sucre de betterave biologique.....                                   | 28 |
| ○ La question des droits de douane appliqués au sucre bio.....                         | 29 |
| • État des lieux et comparaison des labellisations et certifications du sucre bio..... | 31 |
| ○ Les labels biologiques.....  | 32 |
| ▪ Les labels nationaux.....  | 33 |
| ▪ Les labels internationaux.....   | 34 |
| ○ Les labels Faire Trade ou commerce équitable.....                                    | 37 |
| ○ Les labels spéciaux.....   | 38 |
| ○ Les certifications de développement durable.....                                     | 39 |
| ○ Récapitulatif des labels applicables au sucre.....                                   | 43 |





## EXECUTIVE SUMMARY

- Le marché mondial du sucre biologique connaît une croissance soutenue, marquée par une tendance forte dans les pays développés, notamment liée à la sensibilisation aux enjeux environnementaux, nutritionnels et de santé.
- Malgré sa taille très réduite par rapport au marché mondial du sucre, à peine 0,26% des 177 millions de tonnes de sucre consommé dans le monde, le marché du sucre biologique est particulièrement dynamique.
- En l'espace de 10 ans, la consommation de sucre bio a bondi de 56,7% alors que celle du sucre n'évoluait que de 15%.
- En 2018, l'Institut international de recherche en agriculture biologique (FIBL) estimait la superficie de production de canne à sucre biologique à près de 95 000 hectares, représentant 0,3% de la surface mondiale de canne à sucre.
- En dix ans, les surfaces dédiées à l'exploitation de la canne à sucre biologique ont doublé, passant de 47 600 hectares (ha) à 94 800 ha en 2018.
- L'Union Européenne est un marché majeur de la consommation de sucre bio dans le monde, de l'ordre de 40%, pour une valeur estimée à plus de 220 millions de dollars en 2018.



- En 2015, l'UE a importé 170 000 tonnes de sucre de canne biologique. En 2019, les importations ont atteint 214 000 tonnes, soit 5% des importations totales de produits bios au sein de l'UE. Le sucre biologique représente 11% des importations du sucre européen.
- L'UE importe du sucre biologique en provenance du Brésil (27%), la Colombie (18%), l'Inde (18%), le Paraguay (13%), la Thaïlande (5%) et Cuba (3%).
- En matière de certification biologique, il existe différentes catégories de labels pouvant être classés en fonction de leur portée (nationale/ internationale). En plus des législations françaises et européennes, certaines organisations privées ont créé des critères spécifiques qui viennent s'ajouter aux règles déjà imposées.
- Les labels de développement durable ou « voluntary sustainability standards » (VSS) sont en forte progression depuis une dizaine d'années.
- Les labels Bio et FairTrade sont centrés autour d'une approche B2C (business to consumer), tandis que les VSS sont centrés sur une approche B2B (business to business), visant à donner une image écoresponsable aux entreprises qui les détiennent. Deux labels dominant aujourd'hui le marché, BonSucro et ProTerra.

# ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DU SUCRE BIOLOGIQUE

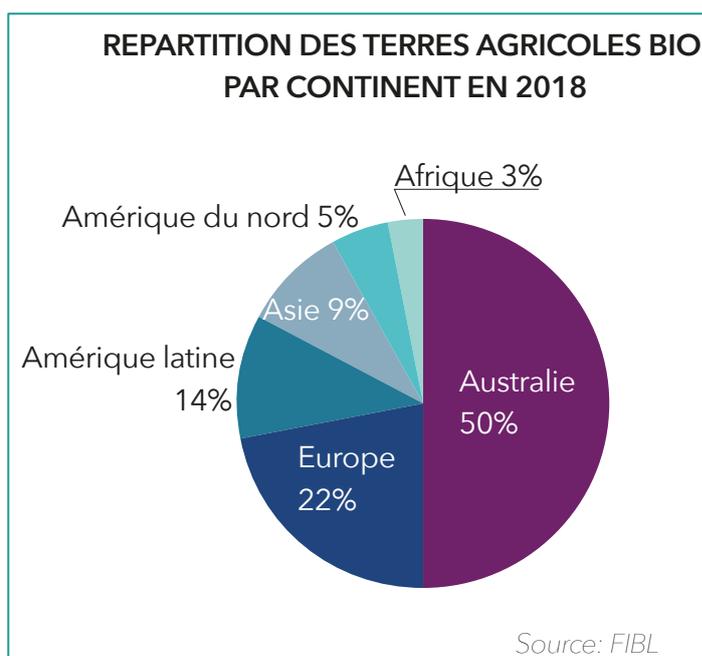


## ANALYSE DE LA PRODUCTION DE SUCRE BIOLOGIQUE

- Le sucre biologique est produit à partir de cultures sucrières qui sont cultivées selon les pratiques de l'agriculture biologique et n'impliquent pas l'utilisation d'intrants issus de l'industrie agro-chimique.
- Le sucre biologique est considéré comme ayant une valeur nutritionnelle plus élevée que le sucre conventionnel. Il varie en couleur du sucre conventionnel et a une saveur légèrement plus riche.
- La sensibilisation croissante des populations aux questions de santé et d'environnement stimule la demande de produits et d'ingrédients biologiques, comme le sucre biologique.

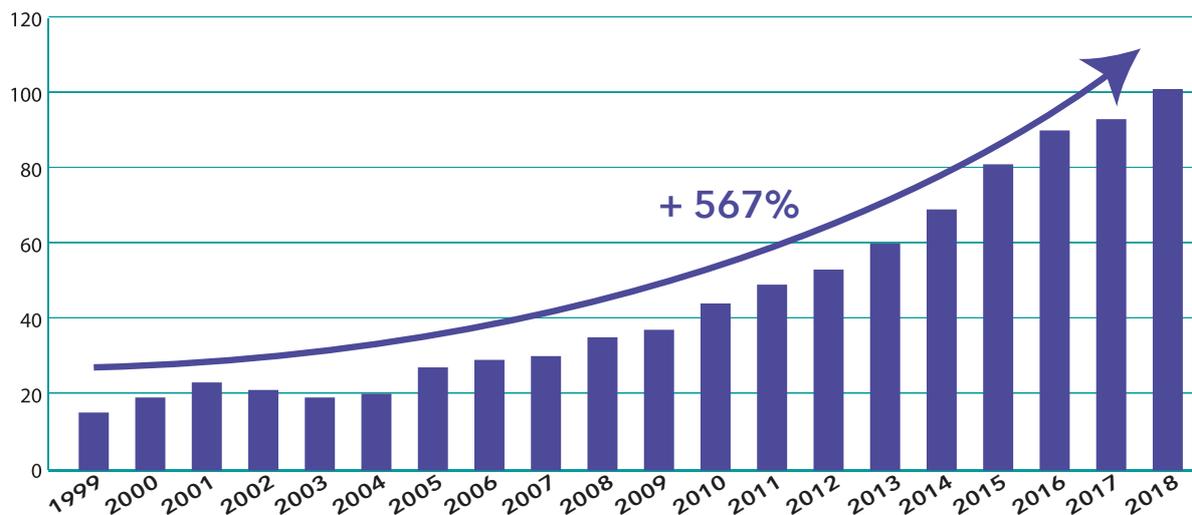
## LE MARCHÉ DU BIO

- En 2018, 71,5 millions d'hectares étaient cultivés de manière biologique. Cette superficie a augmenté de près de 3% par rapport à 2017, soit une hausse de 2 millions d'hectares des surfaces d'exploitations.
- L'Australie possède la plus grande surface agricole biologique (35,7 millions d'hectares), suivie de l'Argentine (3,6 millions d'hectares) et de la Chine (3,1 millions d'hectares). L'Europe représente 15,6 millions d'hectares cultivés, suivie par l'Amérique latine (8 millions d'hectares).
- À l'échelle de la planète, on recense désormais 2,8 millions de producteurs biologiques dans le monde. L'Inde reste le pays comptant le plus grand nombre de producteurs (plus de 1.149.000), suivie de l'Ouganda (plus de 210.000) et de l'Éthiopie (près de 204.000).
- Au niveau mondial, 1,5 % des terres agricoles sont biologiques. Cependant, 16 pays comptent 10 % ou plus des terres agricoles biologiques.



- La consommation de produits issus de l'agriculture biologique connaît une croissance exponentielle depuis une vingtaine d'années maintenant. Elle est passée de 15 milliards de dollars en 1999 à plus de 100 milliards de dollars en 2018.

### EVOLUTION DU MARCHÉ ALIMENTAIRE BIO MONDIAL DE 1999 à 2018 (en milliards €)



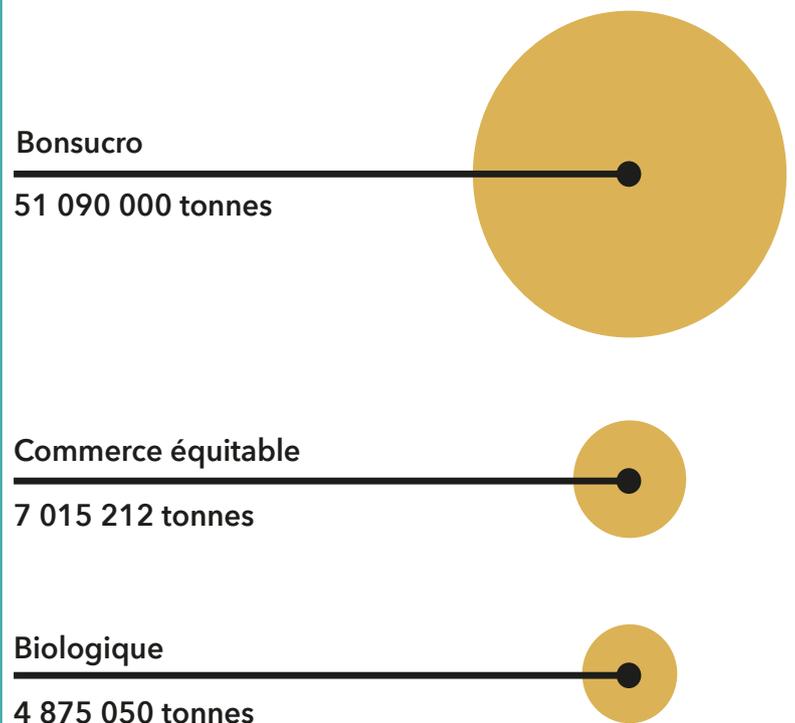
Source: FIBL, Agence du bio

- L'Europe constitue le second marché mondial derrière les États-Unis. Au sein de l'Union Européenne, on dépense en moyenne quelque 76 euros par an et par personne.
- Parmi les dix premiers pays consommateurs de produits bio, on dénombre 7 pays européens : l'Allemagne, la France, l'Italie, la Suisse, le Royaume-Uni, la Suède et l'Espagne.
- Les consommateurs danois et suisses ont dépensé en moyenne 312 euros par habitant en 2018. Au Danemark, la part de marché des produits biologiques est la plus élevée. Elle représente 11,5 % de l'ensemble de son marché alimentaire.

## LE MARCHÉ DU SUCRE BIO

- La canne à sucre est une culture principalement cultivée dans les pays tropicaux. Elle fournit 86% des sucres consommés dans le monde (le reste provenant de la betterave).
- La filière de production de la canne à sucre fait vivre près de 100 millions de personnes à travers le monde et se trouve aujourd'hui au cœur d'enjeux sociaux et environnementaux majeurs.
- Parmi les enjeux de durabilité de la filière canne identifiés par des instituts de recherche, comme le CIRAD, on trouve la nécessité de préserver le maillage social et territorial lié à la production. En outre, il s'agit de pouvoir contribuer au développement d'une filière « bio » certifiée notamment au travers de la promotion de nouveaux itinéraires techniques ainsi que de la valorisation des impacts positifs de la canne sur l'environnement.
- Plus largement, la production de sucre de canne bio s'inscrit dans une tendance de production durable. En effet, depuis plusieurs années, différentes certifications ont émergé pour définir des critères de durabilité. Ces critères sont réunis au sein d'une norme internationale, VSS, *Voluntary sustainable standard*, soit Critères de durabilité volontaire<sup>1</sup>.
- La production de canne à sucre bio répond aux critères de production de la norme VSS. A l'instar des productions labellisées Fairtrade ou Bonsucro, elle garantit que les agriculteurs travaillent selon un modèle « responsable ». Cette norme VSS est certifiée par l'IISD.

### Production mondiale de canne à sucre selon les différents critères de durabilité en 2016

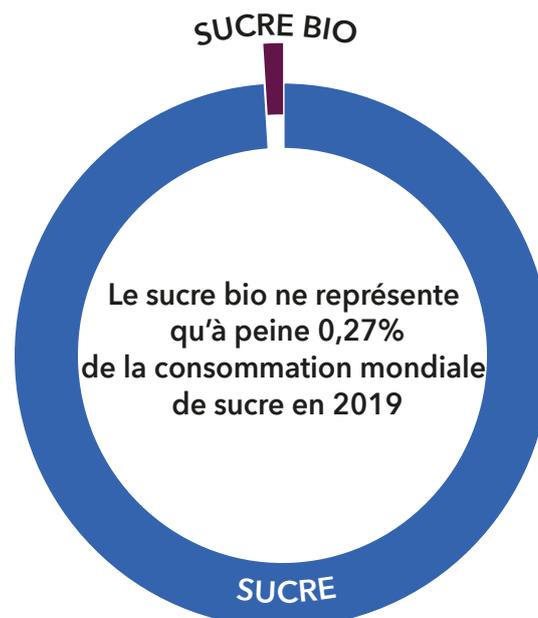


Source: issd.org

<sup>1</sup> Rapport de l'IISD sur le marché mondial des sucres : <https://www.iisd.org/system/files/publications/ssi-global-market-report-sugar.pdf>



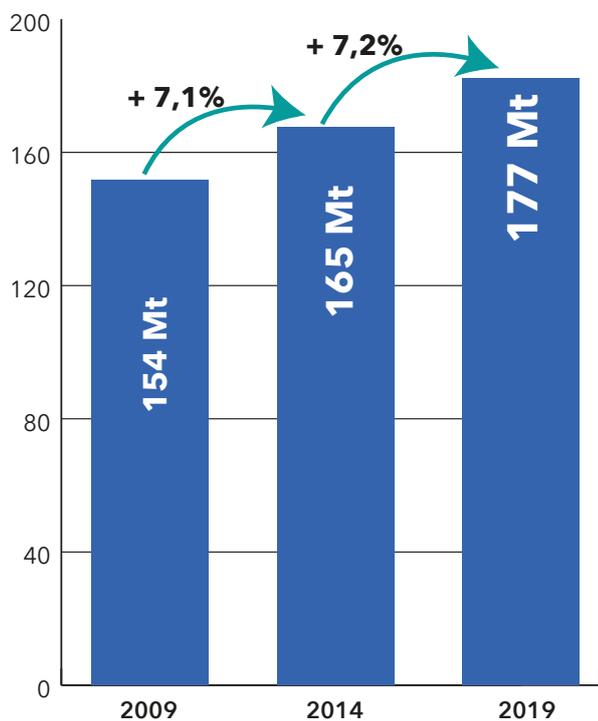
- En 2018, la FAO notait que la production et les superficies mondiales de canne à sucre avaient augmenté de 4% sur une période courant de 2011 à 2016, suivant la hausse de la demande mondiale.
- Aujourd'hui, on constate la popularité croissante du sucre biologique, notamment en raison de ses applications potentielles dans les industries alimentaires ainsi que certains de ses dérivés (alcool) dans les industries pharmaceutiques et cosmétiques.
- Le marché mondial du sucre bio connaît une croissance soutenue, marquée par une tendance forte dans les pays développés liée à la sensibilisation aux enjeux nutritionnels et de santé. De plus, l'augmentation du revenu disponible a joué un rôle clé dans l'évolution de la consommation de sucre biologique dont les prix sont plus élevés que les sucres traditionnels.



- En 2017, le marché mondial du sucre bio était estimé à quelque 784 millions de dollars (M\$). Selon plusieurs études, ce marché devrait atteindre 1,1 milliard de dollars (Md\$) en 2022 et 1,38 Md\$ en 2026. En Europe, le marché du sucre bio représentait quelque 221 millions de dollars (M\$) en 2018. Il devrait atteindre 600 M\$ en 2025.
- Le marché des sucres bio reste malgré tout mineur en comparaison avec le marché du sucre traditionnel. En 2019, la consommation mondiale de sucre bio ne représentait que 0,27% des 177 millions de tonnes de sucre consommé dans le monde.

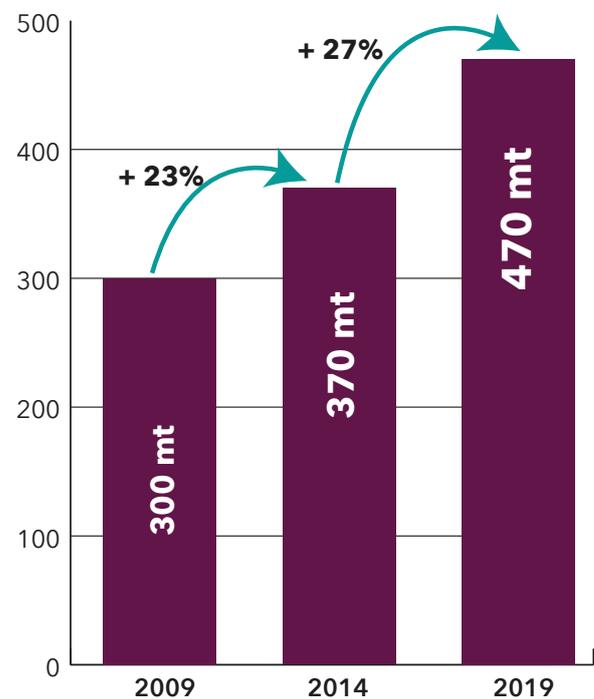
- La tendance mondiale de la consommation de sucre est en hausse. Cependant, dans les pays développés occidentaux, cette croissance connaît depuis quelques années un rythme moins soutenu, notamment du fait des politiques de santé publique visant à limiter la consommation de produits sucrés par la population. Pourtant, le sucre bio fait figure d'exception.

Evolution de la consommation mondiale de sucre (en millions de tonnes)



Source: ISO, SNFS

Evolution de la consommation mondiale de sucre bio (en milliers de tonnes)

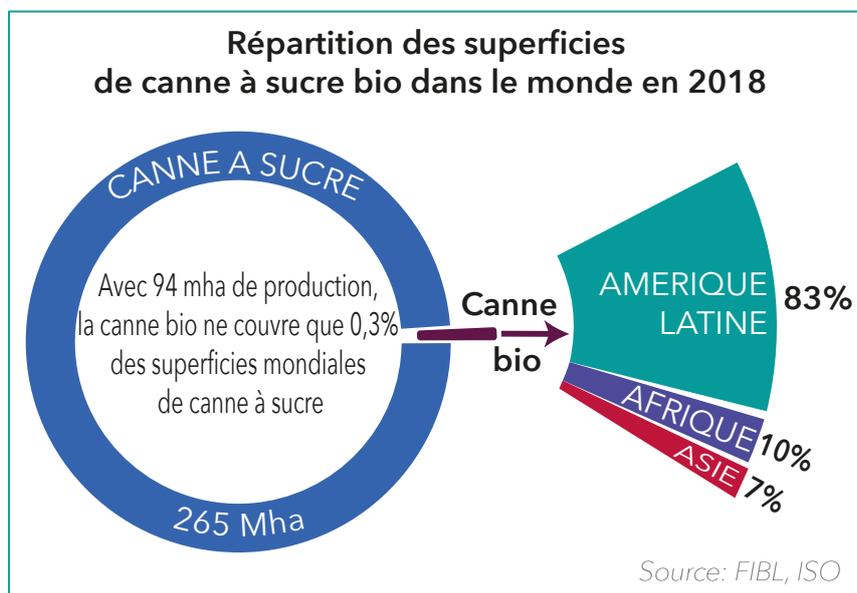


Source: ISO, SNFS

- Cette hausse constante du marché du sucre bio est soutenue par les pays de l'Union Européenne et les États-Unis. En l'espace de 10 ans, la consommation de sucre bio a bondi de 56,7% alors que celle du sucre n'évoluait que de 15%.

## LES ACTEURS DE LA PRODUCTION MONDIALE DE SUCRE BIO

- Les différents indicateurs permettant de mesurer les capacités de production des pays cultivant de la canne à sucre biologique sont :
  - l'étendue des superficies cultivées
  - le volume de canne à sucre produite
  - le volume de sucre bio produit
- L'étendue des surfaces cultivées est largement documentée par les différents instituts de recherche internationaux ou bien encore les agences européenne et française de développement du bio. Les volumes de production de canne à sucre sont aussi bien documentés. Toutefois, les informations concernant les volumes de production de sucre bio sont plus aléatoires. La question du manque de traçabilité des processus de production dans certains pays conduit à penser que la production de canne à sucre bio ne conduit pas nécessairement à celle de sucre bio, notamment faute d'outils industriels adaptés.

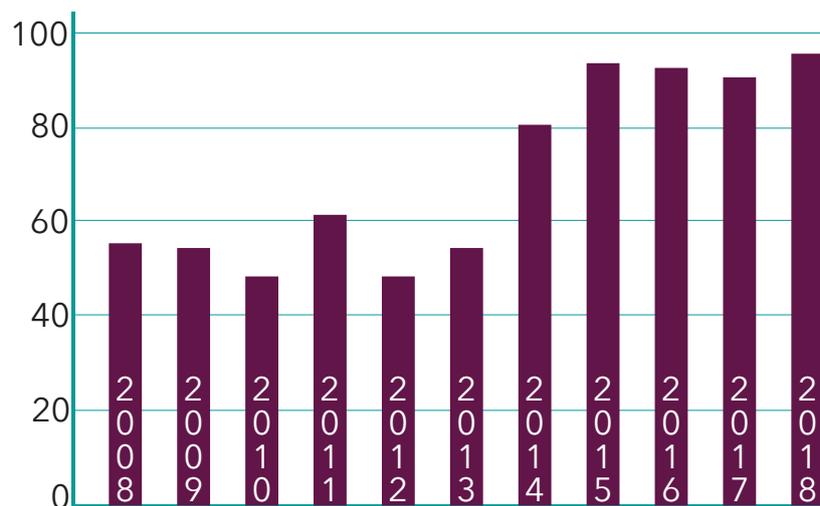


- En 2017, l'Institut international de recherche en agriculture biologique (FIBL) estimait la superficie de production de canne à sucre biologique à quelque 94 000 hectares, représentant 0,3% de la surface mondiale de canne à sucre. Cette année-là, la récolte de canne à sucre biologique s'est élevée à près de 5 millions de tonnes<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Rapport Mondial de l'FIBL sur l'agriculture bio, 2020 : <https://www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/5011-organic-world-2020.pdf>

- La production de canne à sucre biologiques a connu au cours de la dernière décennie une croissance importante, notamment grâce au doublement de ses surfaces passant de 47,6 mha en 2010 à 94,8 en 2018.
- En 2018, 83% des fermes de canne à sucre bio se trouvaient en Amérique du Sud.
- Les ventes de sucre bio latino-américain représentaient près de 725 millions de dollars en 2017. Elle devrait atteindre plus de 830 millions de dollars d'ici à 2022. Cette croissance serait la plus forte sur le marché de la production de sucre bio, renforçant la domination du continent.

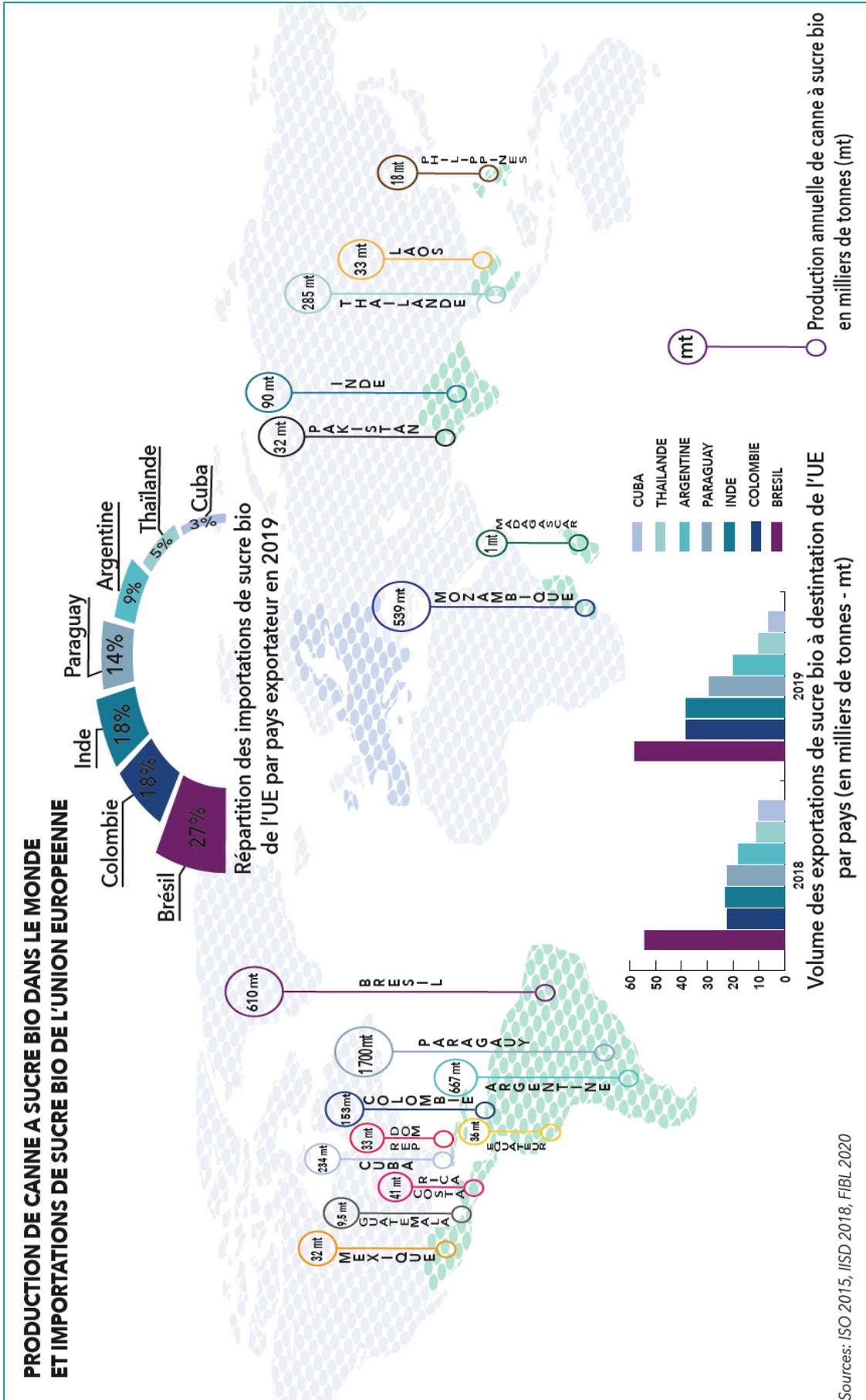
### Evolution de la superficie mondiale de production de canne à sucre bio (en milliers d'hectares)



Sources: FIBL

- Premier importateur de sucre de canne bio, l'UE représentait près de 40% de la consommation mondiale de sucre bio en 2018.
- En 2015, l'UE a importé 170 000 tonnes de sucre de canne biologique. En 2019, les importations ont atteint 214 000 tonnes, soit 5% des importations totales de produits bios au sein de l'UE. Le sucre biologique représente 11% des importations du sucre européen.
- L'UE importe du sucre biologique en provenance du Brésil (27%), la Colombie (18%), l'Inde (18%), le Paraguay (13%), la Thaïlande (5%) et Cuba (3%).
- L'augmentation des importations de sucre bio reflète le dynamisme du marché européen marqué par une sensibilisation forte des consommateurs pour les questions environnementales et écologiques.





## PARAGUAY



Superficie de canne bio  
en 2018  
**33 842 ha**

Plus de 30% des surfaces cultivables du Paraguay sont certifiées biologiques. A titre de comparaison, les autres pays oscillent entre 0,1 et 4%. Une telle différence peut s'expliquer par le fait que la culture de la canne à sucre est pratiquée par de petits paysans dont la situation économique est particulièrement précaire. Par conséquent, faute de moyens, le recours à des produits phytosanitaires de synthèse est quasi inexistant, entraînant de fait une préservation des sols de toute pollution chimique, base des prérequis de l'agriculture biologique. Cependant, il est impératif de considérer que la production de canne à sucre au Paraguay se caractérise par le recours, non-systématique, au travail infantile<sup>3</sup>.

Le Paraguay est aujourd'hui le premier exportateur mondial de sucre de canne biologique. Les États-Unis sont leur premier importateur, 50 000 tonnes (mt) en 2014. Les importations de l'UE se sont élevées à quelque 29 mt en 2019, en hausse de 163% depuis 2015.

Dans un rapport concernant les accords sucriers avec le Mercosur, la Commission Européenne a exprimé sa volonté d'ouvrir plus largement son marché aux importations de sucre bio du Paraguay afin « *d'augmenter les disponibilités de sucre bio dans l'UE au bénéfice des consommateurs européens.*<sup>4</sup> »

## BRESIL



Superficie de canne bio  
en 2018  
**11 400 ha**

La canne à sucre biologique ne représente que 0,1% des surfaces de canne à sucre du Brésil. La stratégie brésilienne s'oriente vers d'autres certifications comme le sucre labellisé Bonsucro dont les industriels locaux en sont les promoteurs.

Le pays est confronté à un problème d'image (déforestation, travail forcé, esclavage etc.) et la labellisation de qualité est une des pistes envisagées par les autorités brésiliennes pour y remédier. D'ailleurs, le Brésil est aujourd'hui le premier producteur mondial de sucre de canne labellisé comme répondant aux normes VSS.

<sup>3</sup> <http://www.cadep.org.py/uploads/2018/08/SGP-y-el-Trabajo-Infantil-en-Paraguay.pdf>

<sup>4</sup> Rapport de la commission européenne sur l'accord UE-MERCOSUR, avril 2020 p41, [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/rapport\\_de\\_la\\_commission\\_devaluation\\_du\\_proj\\_et\\_daccord\\_ue\\_mercosur.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/rapport_de_la_commission_devaluation_du_proj_et_daccord_ue_mercosur.pdf)



Le Brésil le premier exportateur de sucre biologique à destination de l'Europe. Le Brésil connaît une expansion notable de ses surfaces cultivées en bio (tous produits confondus), notamment du fait de la croissance de sa demande intérieure. En 2017, le Brésil était le premier marché bio d'Amérique du Sud, son chiffre d'affaire était estimé à plus de 700 millions de dollars.

### ARGENTINE



Superficie de canne bio  
en 2018  
**18 639 ha**

L'Argentine possède la seconde superficie mondiale de production de canne à sucre biologique. Bien que considéré par les industriels du pays comme un marché mineur, les surfaces de production n'ont de cesse de croître. En l'espace de dix ans, elles sont passées de 5 660 hectares à plus de 18 000 hectares.

Selon la Fédération internationale des agriculteurs bio (IFOAM), l'Argentine dispose de la troisième plus importante surface d'exploitation bio au monde (derrière la Chine et l'Australie). La tendance est à la croissance afin de répondre à la demande intérieure ainsi qu'extérieure. La production argentine de sucre bio devrait donc continuer à progresser au cours des prochaines années.

### CUBA



Superficie de canne bio  
en 2018  
**5 900 ha**

L'île représente seulement une petite part des exportations européennes (3%) et ne disposerait que d'une seule fabrique de canne à sucre.

En tout, 6000 tonnes sont exportées vers l'UE, représentant son principal marché.

L'industrie sucrière du pays traverserait une longue crise due à la répétition d'intempéries et de mauvaises récoltes. Les informations concernant Cuba restent très sommaires et sont difficiles à corroborer.

## THAÏLANDE



Superficie de canne bio  
en 2018  
**4 711 ha**

Depuis 2016 en Thaïlande, le nombre d'exploitations bio a augmenté de près de 150% et la surface cultivée en bio de près de 60%. Le pays compte quelque 58 000 producteurs bio.

En 2014, la Thaïlande produisait 14 000 tonnes de sucre bio. Cette production reste cependant marginale par rapport à la production totale de la Thaïlande. Elle ne représente que 0,1% de la production totale du pays.

Compte tenu de la progression du bio dans le pays, la Thaïlande possède certainement un fort potentiel de développement dans la production de canne à sucre biologique.

Le Japon et les pays d'Asie sont ses principaux clients, l'UE ne semblant pas constituer une priorité stratégique pour ses exportations.

## INDE



Superficie de canne bio  
en 2017  
**1 600 ha**

L'Inde est le deuxième pays producteur de sucre de canne au monde, 1 600 ha, mais le bio ne représente qu'une infime partie de cette production (environ 0,1%). Ces chiffres sont difficiles à corroborer et, de toute évidence, sont en décalage avec la réalité des exportations à destination de l'UE.

Son important niveau d'exportation vers l'Union Européenne (17% des importations de l'UE) s'explique certainement du fait de l'accord de libre-échange dont l'Inde bénéficie avec le continent. De plus, le sucre bio certifié par les autorités indiennes l'est automatiquement par la commission européenne, dans le cadre des équivalences bios.

L'Inde développe activement des fermes bios à travers le pays, soutenues par le gouvernement fédéral. Cependant, face aux sociaux et économiques des petits paysans, l'Inde semble privilégier le sucre labellisé « fairtrade ».

### COLOMBIE



Superficie de canne bio  
en 2018  
**5 754 ha**

En 2014, la Colombie ne comptait qu'une seule compagnie de production de sucre biologique. Pourtant, en 2018, elle représentait 18% des importations de sucre biologique de l'Union Européenne.

La Colombie s'est spécialisée dans la production de sucre non-centrifugé, communément appelé « *panela* » en Amérique du Sud. Les exportations de *panela* ont augmenté de 40% entre 2018 et 2019, notamment à destination de l'Espagne (38,6%), les États-Unis (33,6%), l'Italie (7,8%) et la France (4,4%). Cependant, il convient de noter que le dernier rapport de l'Agence française du bio mentionnait l'opacité des données colombiennes concernant la production agricole biologique en Colombie.

Dans le cadre d'un accord de libre-échange avec l'UE, la Colombie bénéficie d'un contingent sans droit de douane pour exporter du sucre. En 2019, il atteignait 73 160 tonnes.

### LA SITUATION DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM)

- La filière canne à sucre dans les DOM est une filière bien structurée et dynamique. A ce jour, l'ambition de filières biologiques se fondent sur la recherche pour les planteurs d'une valorisation de leur production agricole.
- A ce stade, la production de canne à sucre biologique est encore au niveau de l'expérimentation même si, grâce au soutien des différents organismes locaux ou d'État, chaque projet cherche à se développer rapidement.
- Outre la volonté affichée par certains acteurs de diversifier les gammes et les débouchés liés à la production de sucre bio, à l'image de la Guadeloupe, la production des autres îles reste limitée, faute de réels débouchés, d'aide ou bien par souhait d'un positionnement très haut de gamme.
- Par ailleurs, la question des coûts semblent peser dans la réflexion des acteurs de la filière. Il est clair que les itinéraires de production classique subissent d'ores et déjà une forte concurrence des autres pays producteurs de canne.
- Le choix d'un itinéraire de production en agriculture biologique imposera les mêmes types de défis face à une concurrence n'ayant pas à intégrer les mêmes coûts que ceux liés au respect des normes françaises et européennes tant sur le plan social qu'environnemental et dont la rémunération du travail est moins élevée.



### GUADELOUPE



Superficie de canne bio  
estimée en 2019  
**57 ha**

Plusieurs projets sont en cours sur l'île. Un Groupement d'intérêt économique et environnemental s'est récemment structuré afin de s'engager dans une filière de production de canne à sucre biologique permettant aux petites exploitations disposant de peu de mains d'œuvre de mieux se structurer. Les débouchés envisagés de la canne bio seraient le jus, le rhum, le sucre et les produits transformés.

Par ailleurs, la société Gardel a initié un projet de production de sucre bio afin de développer des gammes « sucres de consommation directe. » La société ambitionne de produire à l'horizon 2023 quelque 1 500 tonnes de sucre bio puis 5 000 tonnes en 2026.

### MARTINIQUE



Superficie de canne bio  
estimée en 2020  
**29 ha**

La filière canne à sucre martiniquaise est considérée comme précurseur en matière de production agro-écologique. Elle a entamé une réflexion autour du projet de production de canne bio dans le but de s'adapter à la demande des consommateurs mais aussi à l'évolution sociétale de l'île.

Cependant, malgré une volonté exprimée par les producteurs de l'île de convertir leurs exploitations en bio, les acteurs de la filière s'interrogent sur l'absence de réels débouchés, des coûts de production ainsi que de l'absence d'aide de l'État. A ce jour, seules deux distilleries de rhum valorisent la canne bio sur l'île (Neisson et A1710).

### TAHITI



Superficie de canne bio  
estimée en 2020  
**N/A**

En 2013, la culture de la canne à sucre biologique a été réintroduite sur certains atolls de l'archipel. Lié au projet d'une distillerie locale de rhum (Mana'o Tahiti), le projet vise à développer des variétés locales et à promouvoir un terroir particulier afin de se positionner sur une gamme de produits d'excellence.

Outre ce projet particulier, peu d'informations circulent sur l'étendue des exploitations en bio. La culture de la canne à sucre reste confidentielle mais semble viser des marchés à plus fortes valeurs ajoutées que le sucre : rhum, jus de fruit...



## LA SITUATION DE LA PRODUCTION DE SUCRE DE BETTERAVE BIOLOGIQUE

- La production de sucre biologique issu de la betterave est particulièrement réduite en Europe et dans le monde.
- En Europe, le sucre de betterave bio ne représente que 16% du marché des sucres bio.
- Le cahier des charges de l'agriculture biologique rend très contraignant et difficile la production de la betterave à sucre, notamment du fait de la fragilité de la plante.
- Le récente réintroduction de l'usage des néonicotinoïdes à destination de la filière de la betterave à sucre illustre assez bien les enjeux et les problématiques associés à la production de cette plante.
- L'Autriche, l'Allemagne et plus récemment la France, au travers des groupes Tereos et Cristal Union, produisent du sucre bio à partir de la betterave.
- En 2019, Tereos a cultivé 500 hectares de betteraves à sucre et Cristal Union 1 000 hectares, annonçant chacun qu'il ne s'agissait là que d'un début.
- Malgré les difficultés techniques, les industriels français du sucre voient dans le dynamisme du marché du sucre bio une opportunité à exploiter. Après s'être intéressés aux débouchés de l'agro-alimentaire, ils déploient désormais une seconde stratégie à destination du consommateur final.
- Ils peuvent compter sur des circuits déjà bien établis et des marques reconnues pour toucher rapidement le grand public.

### Sucres de betterave bio de la marque Daddy vendu chez Monoprix



## LA QUESTION DES DROITS DE DOUANE APPLIQUES AU SUCRE BIO

- Il n'existe pas de code tarifaire spécifique pour les sucres bio. Ils entrent selon les nomenclatures déjà en vigueur pour l'importation de sucre de canne au sein de l'Union Européenne.
- Le sucre roux entrant sur le territoire communautaire est soumis à droit de douane de 339€/t et le sucre blanc à droit de douane de 419€/t.
- Ce droit est largement prohibitif, hormis pour certains sucres à haute valeur ajoutée comme les sucres de canne bio.
- Du fait des prix de vente particulièrement élevés, offrant des marges significatives, les tarifs douaniers pourraient ne pas constituer un obstacle majeur pour l'importation de sucres de canne bio en provenance de pays tiers à l'Union Européenne.
- Certains pays bénéficient de conditions particulières pour entrer sur le marché européen sans droit de douane et sans limitation de contingent. Il s'agit des pays considérés comme les plus pauvres ou pays moins avancés (PMA). On compte parmi eux de potentiels exportateurs de sucre bio à destination de l'UE comme le Mozambique, l'île Maurice, le Belize ou bien Fidji.
- Dans le cadre de l'extension de l'Union Européenne, des contingents à droits de douane réduits sont appliqués aux anciens fournisseurs des nouveaux membres de l'UE (Roumanie, Bulgarie, Croatie, Finlande). Des pays comme l'Inde, Cuba ou le Brésil en bénéficient.
- De manière plus générale, les accords de libre-échange sont à observer attentivement, qu'ils soient ratifiés ou en cours de ratification, car ils pourraient entraîner une concurrence accrue de pays exportateurs de sucre bio :
  - MERCOSUR : Brésil, Argentine, Paraguay
  - Zone Amérique Centrale : Panama, Guatemala, Costa Rica...
  - Zone andine : Pérou, Colombie, Équateur
  - Thaïlande
  - Vietnam





## ETAT DES LIEUX ET COMPARAISON DES LABELLISATIONS ET CERTIFICATIONS DU SUCRE BIO

## LES LABELS BIOLOGIQUES

- Le sucre certifié biologique est un produit qui répond aux normes et exigences fixées par la législation européenne. Une certification biologique exige que le producteur ait recours à des pratiques de culture soucieuses de l'environnement, sans recourir à des intrants chimiques de synthèse.
- Il existe différentes catégories de labels pouvant être classés en fonction de leur portée (nationale/internationale). En plus des législations françaises et européennes, certaines organisations privées ont créé des critères spécifiques qui viennent s'ajouter aux règles déjà imposées. L'ensemble de ces labels structure le marché de la certification du sucre de canne. Cependant, certains labels prédominent sur ce marché (cf. tableau récapitulatif des labels).
- Les labels bio sont certifiés par des organismes tiers agréés par le comité français d'accréditation (COFRAC) et par l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO). À ce jour, en France, on dénombre 9 principaux organismes accréditeurs pour l'agriculture biologique :
  - Ecocert France (70% du marché de la certification bio)
  - Agrocert
  - Certipaq bio
  - Bureau veritas Certification-Qualité France
  - Certisud
  - Certis
  - Bureau Alpes controles
  - Qualisud
  - Biotek Agriculture
- Chacun de ces organismes propose un prix différent pour leurs labels. Le prix étant établi en fonction de critères tels que la superficie de l'exploitation, le type de produit ou la zone géographique. Il est donc impossible de donner un tarif exact pour chaque label tant qu'un cadre précis de production n'est pas établi.
- A titre indicatif, Ecocert, principal organisme certificateur, affiche des prix compris entre 350€ et 850€ pour le contrôle annuel de la certification de type « AB » (Agriculture biologique). Pour d'autres labels, par exemple, Bio Cohérence, il faut déboursier en moyenne 150€/an en plus de la certification AB et 0,1% du chiffre d'affaire si celui-ci est supérieur à 20 000€/an.



- Certaines régions remboursent tout ou partie de la certification pour le label AB. Elle permet de bénéficier de crédits d'impôt. De plus, la politique agricole commune (PAC) permet à de nombreuses exploitations, notamment biologiques, de bénéficier de subventions.
- Une fois le label acquis, des contrôles inopinés sont effectués par les organismes certificateurs (au moins une fois par an et au maximum 5 fois par an). Le contrôle repose sur la vérification du système de production (pratiques de culture, lieux de stockage, transformation...). Parfois les organismes peuvent aller jusqu'à réaliser des prélèvements et des analyses afin de vérifier la non-utilisation de produits interdits par le cahier des charges. À cela s'ajoute des contrôles effectués par les autorités françaises sur l'ensemble des produits agricoles et alimentaires.

### LES LABELS NATIONAUX

La France dénombre 3 principaux labels dédiés à l'agriculture biologique. Le label Agriculture Biologique (AB), Nature & Progrès et Bio Cohérence. En plus de ces labels, il existe des labels régionaux et des labels spéciaux comme le label Demeter qui identifie les produits issus de l'agriculture biodynamique.

#### Agriculture Biologique



Ce logo a été créé en 1985 dans un effort des pouvoirs publics de faire reconnaître l'existence d'une production agricole « n'utilisant pas de produits chimiques, ni pesticides de synthèse. » Ce mouvement se poursuit avec la création d'une nouvelle réglementation européenne qui rendra facultative l'utilisation du logo AB. Pour cause, le label européen Eurofeuille reprend le cahier des charges de l'agriculture biologique française à la différence près d'être appliqué sur l'ensemble du marché européen.

Par ailleurs, le label AB peut être obtenu par des produits dont la matière première est issue de pays tiers (non-UE). Le logo AB est donc voué à disparaître, mais pour l'instant sa notoriété reste très importante. En 2019, 97% des français reconnaissent ce logo contre 63% pour le logo européen. Pour adhérer à ce label, la production de sucre de canne devra répondre aux exigences suivantes :

- Aucune utilisation d'intrants chimiques de synthèse
- Contamination par OGM tolérée à hauteur de 0,9%
- 95% de la production d'un produit transformé doit être issu de l'agriculture biologique.

En 2019, la France comptait plus de 70 000 opérateurs sous l'emblème agriculture biologique soit une progression de 13,8% par rapport à 2018.



### Nature et Progrès



Créé en 1972 par une association, ce label privé est plus exigeant que le label AB notamment sur l'utilisation des OGM (tolérance zéro) et l'espace de production. Celui-ci doit être éloigné d'au moins 500 m des axes routiers et il doit être aménagé afin de préserver les ressources environnantes, par exemple les nappes phréatiques.

Ce label diffère aussi sur les méthodes de contrôles. En effet, les vérifications sont effectuées par des organismes de contrôle indépendant et par Nature et Progrès. L'association fonctionne sur un système participatif où tous les adhérents, producteurs et consommateurs, peuvent effectuer des contrôles. Pour adhérer à ce label, il faut compter sur la présence d'une association de consommateurs et de producteurs Nature & Progrès sur le territoire.

### Bio Cohérence



Tout comme le label Nature & Progrès, ce label plus exigeant ne certifie pas les sucres. Un rapprochement avec le collectif réunionnais Oasis Réunion Bio a été envisagé, ouvrant l'hypothèse d'un possible élargissement à la production de canne à sucre. Son cahier des charges assure que la matière première ainsi que les ingrédients sont d'origines 100% françaises empêchant ainsi toute coexistence avec des produits non bio.

## LES LABELS INTERNATIONAUX

- Pour exporter des produits biologiques au sein de l'Union Européenne il suffit de se conformer à la certification bio européenne. Cependant, pour exporter en dehors de la zone UE, l'exportateur français a obligation de contrôle et de notification auprès de l'agence du bio. En plus de cela, le pays importateur peut demander un « certificat de transaction » qui lui permet de s'assurer que le produit répond aux exigences bio locales. C'est notamment le cas des États-Unis, du Japon, de la Corée, du Canada, et de la Suisse. En France l'organisme Ecocert s'occupe de délivrer la plupart des certificats de transaction.
- Pour les pays tiers qui souhaitent exporter en Europe leurs produits biologiques, deux options seront possibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- **Les Accords commerciaux** : la plupart des pays tiers ayant actuellement des accords d'équivalence avec l'UE devra en renégocier les termes par le biais d'accords commerciaux formels. Dans le cadre du système actuel, treize pays tiers ont conclu des accords d'équivalence unilatéraux ou bilatéraux avec l'UE<sup>5</sup>.
- **Les organismes certificateurs** : lorsqu'il n'y a pas d'accord commercial, la commission européenne établira une liste d'organismes (ou autorités) de contrôle reconnus qui seront autorisés à effectuer des contrôles et des certifications dans les pays tiers. Le règlement de l'UE sera appliqué de manière identique au sein de l'UE et en dehors de l'UE. Une certaine souplesse sera accordée pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et/ou des engrais traditionnellement utilisés dans les pays tiers.

### Le label européen l'Eurofeuille



Le label Bio de l'UE, créé en 2010, est obligatoire pour tous les produits alimentaires bio pré-emballés d'origine européenne. Il reste facultatif pour les denrées alimentaires importées. Il répond au même cahier des charges que celui de l'agriculture biologique française. Il existe donc 2 labels pour une seule et même certification. Certains produits affichent les deux logos pour des raisons simplement marketing. L'Eurofeuille comporte deux informations, le code de l'organisme certificateur, par exemple FR-BIO-01 pour Ecocert et l'origine de la matière première :

- **UE** : Matière première européenne.
- **NON-UE** : Matière première non européenne.
- **UE / NON UE** : Matière première produite dans l'union européenne et dans un pays tiers, ou lorsque l'origine de la matière première diffère d'un lot à l'autre
- **Nom du pays** si 98% en poids des matière premières agricoles proviennent de celui-ci.

De plus, ce logo est disposé sur les produits biologiques de l'UE commercialisés dans les pays non-membres de l'UE. En France c'est Ecocert qui distribue cette accréditation et qui effectue les contrôles annuels. Cependant la traçabilité des produits possédant le label EuroFeuille est peu transparente. En 2012, un rapport de la Cour des comptes de l'UE mettait en évidence que seulement 40% des produits bio pouvaient être retracés jusqu'au producteur. Depuis ce rapport, des contrôles plus strictes ont été

<sup>5</sup> Ces pays sont l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Chili, le Costa Rica, l'Inde, Israël, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, la Suisse, la Tunisie et les États-Unis.

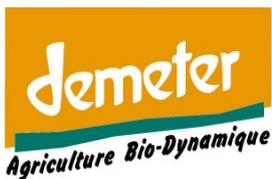
mis en place bien que la traçabilité reste difficile pour les produits dont l'origine est notée « Non-UE/UE » ou « Non-UE ».

A compter de janvier 2021, une nouvelle réglementation entrera en vigueur.

Celle-ci prévoit :

- **un élargissement de la gamme de produits biologiques certifiés**
- **un système de contrôle plus ciblé**
- **des règles d'importation plus fermes**
- **la création d'une « certification de groupe » pour les petits producteurs.**

### Demeter



Demeter est l'un des labels les plus exigeants au niveau international. D'origine allemande, ce label garantit, en plus de l'agriculture biologique, des méthodes de production plus respectueuses de la terre. Notamment en portant une attention particulière à la régénération des sols, l'impact sur la biodiversité et le changement climatique. En France Ecocert est l'organisme en charge de la certification et du respect du cahier des charges.

### USDA Organic



USDA organic est la certification américaine équivalent au label bio européen. Cette accréditation, délivrée par Ecocert en France, permet la commercialisation de produits bio français aux États-Unis. Ce label a été créé dans le but d'harmoniser le système de labélisation américain qui comptait près de 11 labels différents avant 2002.

## LES LABELS FAIR TRADE ou COMMERCE ÉQUITABLE

- Selon les estimations données par le FIBL en 2019, environ 80 % des producteurs biologiques étaient de petits exploitants dans des pays à faible et moyen revenu, pour lesquels la certification individuelle est inabordable et trop complexe à gérer sur le plan administratif. C'est pour lutter contre ces inégalités que des fédérations et des organismes de commerce équitable ont progressivement émergés. Le premier label « commerce équitable » a vu le jour en 1988 au Pays Bas avec la création de Max Havelaar. Depuis cette date leur popularité et leur nombre n'a cessé de croître.
- Aujourd'hui, le marché français compte 6 labels majeurs représentant le commerce équitable. L'objectif de ces certifications est de garantir le bien-être des producteurs en leur assurant par exemple :
  - le respect de leurs droits
  - un revenu juste (prix minimum garanti)
  - de bonnes conditions de travail
- L'objectif est de limiter les pratiques immorales en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) comme par exemple l'exploitation infantile, dans les plantations de canne à sucre au Paraguay notamment.
- De plus, ces labels peuvent être classés en fonction des territoires dans lesquels ils s'appliquent. C'est le cas des labels filières « Nord-Sud » qui s'appliquent uniquement aux produits dont la matière première est issue des pays en voie de développement comme les labels **Fairtrade/Max Havelaar**, **SPP** (Symbole des producteurs paysans) et **World Fair Trade Organization (WFTO)**.
- A ce jour, ce sont les labels Max Havelaar et SPP qui dominent le marché du sucre de canne bio. Le label WFTO n'est pas un acteur majeur du marché des labels du sucre de canne.



## MAX HAVELAAR



Ce label a été le premier de sa catégorie, il a fait son apparition pendant la fin des années 1990 en Europe et en Amérique du Nord. Son champ d'application est restreint puisqu'il s'applique seulement aux pays avec un statut de développement bas ou moyen. La majorité des produits certifiés sont en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes comme le montre le graphique ci-dessous.



Le sucre de canne labellisé Fairtrade/Max Havelaar peut se trouver sous sa forme pure ou dans la composition de chocolat, glaces, biscuits, rhum... En France, il existe 55 produits composés de sucres de canne certifiés FairTrade dont 43 sont issus aussi de l'agriculture biologique.

Au niveau des exigences de traçabilité, FairTrade International n'impose pas une traçabilité physique sur le sucre de canne. L'exigence appliquée est la garantie de bilan massique avec traçabilité documentaire. Ainsi, il se peut qu'il n'y ait pas nécessairement de concordance physique entre les matières premières achetées et les produits finis fabriqués.

## SPP



Le symbole des producteurs paysans est une initiative lancée en 2006 par le réseau latino-américain et caribéen des petits producteurs de commerce équitable. Ce label se centre principalement sur l'amélioration des conditions de travail des petits producteurs organisés. Selon le site du SPP pour être accréditée, une organisation de producteurs doit être constituée :

« Au maximum 15 hectares pour le café, 1 hectare de serres ou 500 ruches pour produire du miel. Pour être accréditée, une organisation de producteurs doit être constituée d'au moins 85% de producteurs avec ce profil, les 15% restant ne peuvent avoir plus de 3 fois les surfaces maximum, seuls 3% peuvent avoir au plus 6 fois la surface minimum. » (Source : [ethiquable.coop](http://ethiquable.coop))



La particularité du SPP est que le cahier des charges est fixé par les producteurs eux-mêmes (mais contrôlé par un organisme indépendant). Par exemple, le prix minimum garanti est défini par l'analyse de terrain. Il est donc selon le SPP « l'expression du point de vue des producteurs plus que des autres acteurs des filières ».

De plus, dans son cahier des charges, SPP Global encourage la transition des organisations de producteurs vers l'agriculture biologique. D'ailleurs, une clause introduite en 2018 stipule que les produits SPP de nouvelles organisations certifiées doivent posséder également une certification Biologique.

La traçabilité physique et documentaire est exigée pour ce label.

En France, les sucres de canne possédant le label SPP se vendent sous la marque « Etiquable ». La majorité d'entre eux possède également le label AB.

### Sucres de canne de la marque Etiquable vendus à Carrefour France



- Il existe également des labels qui s'appliquent sur tout type de produit quel que soit leur origine. C'est le cas du label **"Fair for life"**.

FAIR FOR LIFE



Crée en 2006, ce label s'applique sur les produits alimentaires mais également sur les cosmétiques. Fair for life a adopté une approche de reconnaissance des autres certifications. La reconnaissance d'ingrédients certifiés par les labels suivants est possible : Fairtrade International, FairWild Foundation, SPP, Fair Trade Certified (FT USA) et Naturland Fair.

La traçabilité physique et documentaire est exigée à toutes les étapes de la chaîne de production.



## Agri-éthique



La France possède son propre label, **Agri-éthique**, qui vise à promouvoir le commerce équitable français.

A ce jour, si la notoriété de ce label s'impose sur un ensemble de produits alimentaires, cela ne concerne pas pour le moment la production de canne à sucre ou bien de sucre, qu'il soit de canne ou de betterave.

## LES LABELS SPECIAUX

- Les labels spéciaux sont des certifications publiques ou privées qui répondent à des exigences différentes ou complémentaires des labels bio ou Fairtrade.
- La double labélisation bio-équitable : en 2018, 47% des produits issus de filières équitables françaises étaient également certifiés bio contre 84% pour les produits issus de filières internationales.

## Bio & Equitable



Créé en 2018, ce label public combine à la fois l'image du label bio traditionnel mais également celui du commerce équitable. Biopartenaire s'appuie sur deux standards différents :

- Fair for Life : obligation de la certification biologique, des contrats à long terme pour tous les partenaires de la chaîne d'approvisionnement...
- FIABLE : système de contrôle dédié au partenariat entre les producteurs certifiés biologiques situés en France et les transformateurs.

## Bio - Français - Equitable



La chaîne de produits surgelés Picard a créé ce label en partenariat avec la fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) afin de répondre aux exigences croissantes des consommateurs vis-à-vis des produits biologiques. Ce label est encore en phase de test. S'il est concluants, un déploiement à l'échelle nationale est prévu mais aucune date n'a encore été fixée. Ce label certifie que le produit répond aux exigences bio (européennes), qu'il est issu de matières premières françaises et que sa production répond à des critères sociaux en assurant par exemple un revenu minimum aux agriculteurs français.



### LES CERTIFICATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- L'attention grandissante portée par les consommateurs et les politiques publiques sur les enjeux environnementaux a entraîné de nombreux acteurs de l'industrie agro-alimentaire à créer une certification pouvant garantir une meilleure intégration du développement durable au sein de leur chaîne de production. C'est ainsi que sont apparus les labels de développement durable ou « voluntary sustainability standards » (VSS). Contrairement aux labels Bio et FairTrade, centrés sur une approche B2C (business to consumer), les VSS sont centrés sur une approche B2B (business to business), visant à donner une image écoresponsable aux entreprises qui les détiennent.
- Aujourd'hui, on dénombre 435 labels qui prennent en compte un éventail plus ou moins large de mesures relatives au développement durable.
- Beaucoup de ces labels sont jugés peu transparents quant aux méthodes d'évaluation utilisées et à leur impact sur l'environnement.
- Dans le cadre du marché du sucre de canne, deux acteurs majeurs garantissent l'intégration des problématiques liées au développement durable. Il s'agit des certifications BonSucro et ProTerra.

#### Pro Terra



Superficie de canne  
estimée en 2018  
**1,12 Mha**

ProTerra est un organisme à but non lucratif qui cherche à soutenir des pratiques agricoles durables. Avant d'être une fondation, ProTerra était à l'origine une norme fondée sur les critères de Bâle pour une culture de soja responsable. Cette norme a ensuite été étendue à l'ensemble des productions agricoles dont la culture de canne à sucre. Aujourd'hui, plus de 1 million d'hectares sont certifiés ProTerra, dont es 4 objectifs essentiels sont :

- Favoriser de bonnes pratiques agricoles
- Assurer l'approvisionnement d'ingrédients non-OGM, entièrement traçables et produits de manière durable
- Protéger l'environnement
- Promouvoir un traitement digne et respectueux des travailleurs et des communautés.

La certification ProTerra est applicable à des niveaux d'exploitation distincts dans les chaînes de production :

- Production Agricole
- Transport, stockage, commerçants et négociants
- Transformation industrielle



## Bon Sucro



Superficie de canne  
estimée en 2018  
**860 mha**

BonSucro est une organisation à but non lucratif fondée en 2007 qui vise à promouvoir la production durable de canne à sucre. Cette ONG brésilienne a été la première à créer un label à l'échelle internationale pour la canne à sucre. L'objectif de BonSucro est de réduire les impacts environnementaux et sociaux relatifs à la production de canne à sucre, tout en reconnaissant la nécessité d'une viabilité économique. De nombreuses multinationales telles que Coca-Cola company, Ferrero, Nestlé, Unilever, sont des partenaires majeurs de BonSucro. L'enjeu pour ces marques est de montrer aux consommateurs qu'elles sont engagées dans le développement durable.

### Exemple de certification « BonSucro » de la marque Miko vendue à Carrefour au Brésil



Pour obtenir la certification BonSucro une exploitation de canne à sucre doit satisfaire 18 critères qui reposent sur 5 principes :

- Respect de la loi
- Respect des droits de l'homme et du travail
- Gérer durablement les intrants, la production et l'efficacité des process
- Gérer activement la biodiversité et les services associés
- Amélioration continue des indicateurs clés de la performance

Les opérations de contrôle sont effectuées sur site et la validité est de 3 ans avec des audits annuels. BonSucro exige uniquement une traçabilité documentaire. De plus, les référentiels BonSucro autorisent les opérateurs certifiés à mélanger des matières premières certifiées à des matières premières non certifiées à condition qu'ils indiquent le pourcentage de matières premières certifiées BonSucro dans la composition du produit final.

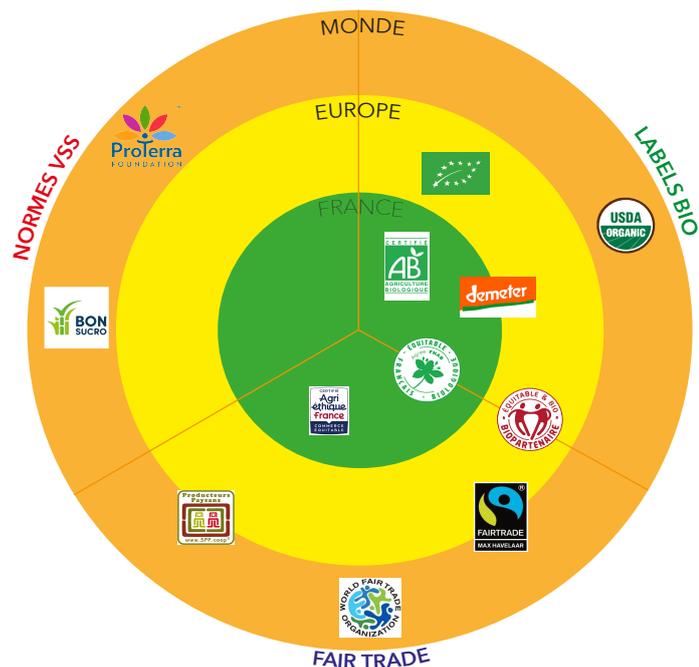
Les usines certifiées se trouvent en grande majorité au Brésil. Leur présence sur le continent Asiatique est en progression, notamment en Thaïlande et en Inde. Le label est encore peu présent en Europe mais en voie de progression.



## RECAPITULATIF DES LABELS APPLICABLES AU SUCRE

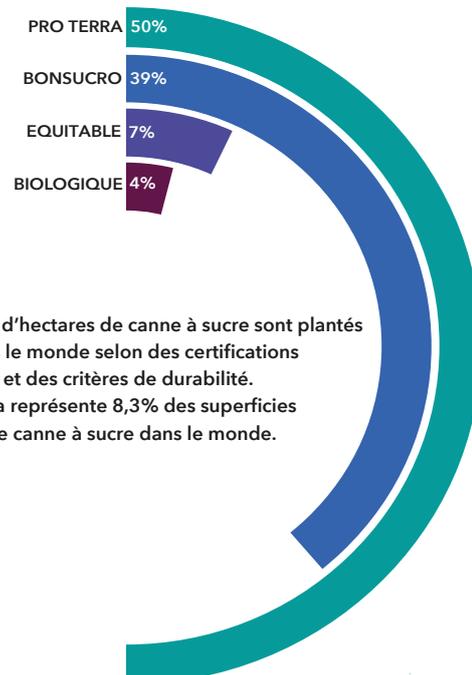
- Les normes VSS sont centrées sur une approche B2B (business to business), visant à donner une image écoresponsable aux entreprises qui les utilisent.
- Les labels Pro Terra et Bonsucro sont aujourd'hui les leaders sur le marché de la production de canne à sucre durable.
- Les certifications Fair trade sont largement reconnues par les consommateurs et projettent une image de garantie d'une équité sociale et économique à l'égard des producteurs.
- Les labels bio publics sont largement reconnus par les consommateurs. Cependant, ils subissent une forte concurrence des labels Fair trade.

### ETAT DES LIEUX DES LABELS APPLICABLES A LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE SUCRE EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE



Sources: ISSD, FIBL, Agence du bio

### REPARTITION DES SUPERFICIES DES PLANTATIONS DE CANNE A SUCRE SELON LEUR MODE DE CERTIFICATION (en 2018)



2,2 millions d'hectares de canne à sucre sont plantés dans le monde selon des certifications et des critères de durabilité. Cela représente 8,3% des superficies de canne à sucre dans le monde.

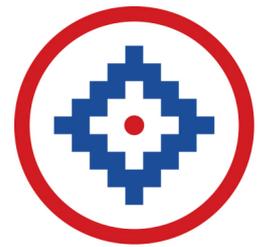
**Tableau comparatif des principaux labels de sucre de canne**

| Agriculture Biologique  | Agriculture Biologique Européenne   | Fairetrade/Max Havelaar  | Bio & équitable Biopartenaire  | Fair for life   | SPP   |
|---|---|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune utilisation d'intrants chimiques de synthèse.</li> <li>Contamination par OGM tolérée à hauteur de 0,9%</li> <li>95% de la production d'un produit transformé doit être issu de l'agriculture biologique</li> </ul>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mêmes exigences que pour le label Agriculture biologique</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prix minimum garanti pour une meilleure rémunération aux producteurs</li> <li>Respect des droits du travail.</li> <li>Mise en place de dispositifs sociaux.</li> <li>Interdiction des OGM et produits chimiques dangereux.</li> <li>Respect de la biodiversité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prix juste garanti aux producteurs</li> <li>Respect du cahier des charges bio européen</li> <li>Satisfaire toutes les exigences du cahier des charges de fair for life</li> <li>Dynamiser l'économie locale</li> <li>Mise en place d'une politique RSE à tous les niveaux</li> <li>Vente exclusive en magasins spécialisés biologiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prix juste garanti aux producteurs</li> <li>Respect des droits du travail</li> <li>Interdiction des OGM et produits chimiques dangereux</li> <li>Respect de la biodiversité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prix juste garanti à des petits producteurs</li> <li>Cahier des charges défini par les producteurs et évalué par des organismes indépendants</li> <li>Coopératives paysannes exportant elles-mêmes.</li> <li>Engagement de conversion à l'agriculture biologique.</li> </ul> |
| <b>Exigences</b>  |   |  |  |   |   |
| <b>Portée géographique</b>  |   |  |  |   |   |
| France  | Europe  | Pays en développement  | Pays en développement et pays de L'OCDE  | Pays en développement et pays de L'OCDE   | Pays en développement   |
| <b>Traçabilité et contrôle</b>  |   |  |  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôles annuels approfondis et inopinés portant sur l'application de la réglementation européenne et française sur l'ensemble du système de production</li> <li>Prélèvements possibles pour vérifier la non-utilisation de produits interdits</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de système de traçabilité précis pour les produits labellisés « UE/Non-UE » et « Non-UE »</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'obligation de traçabilité physique pour la canne à sucre.</li> <li>L'exigence appliquée est la garantie de bilan massique avec traçabilité documentaire.</li> <li>Traçabilité documentaire exigée pour producteurs et intermédiaires commerciaux.</li> </ul>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exigence de traçabilité documentaire et physique tout au long de la chaîne d'approvisionnement.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exigence de traçabilité documentaire et physique est exigée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exigence de traçabilité documentaire et physique est exigée au long de la chaîne d'approvisionnement.</li> </ul>   |





Rapport Phase 1 réalisé par ORAE Géopolitique  
Pour La Chambre d'agriculture de la Réunion



**ORAE**  
GÉOPOLITIQUE  
Expertises et solutions géopolitiques

olivier.antoine@oraegeopolitique.com  
+33 6 69 53 21 12